La Nouvelle de St-Mathieu

Année 2021 numéro 3 — Mars

# Bonne semaine!

La municipalité vous invite à venir patiner tout au long de la semaine de relâche au rythme d'une ambiance musicale diffusée entre 13 h et 16 h 30 sur notre belle glace fait par notre équipe des travaux publics.

Tout en respectant les mesures sanitaires obligatoires, les utilisateurs auront également accès au vestiaire de la patinoire.

À la lumière des consignes émises par le gouvernement du Québec concernant le couvre-feu, l'horaire de la patinoire est le suivant : Du lundi au dimanche de 8 h à 21 h.

* Les utilisateurs doivent respecter le nombre maximal de 8 personnes autorisées sur la patinoire.
* Les utilisateurs doivent respecter la distance de deux mètres entre eux.
* Le port du masque ou du couvre visage est obligatoire dans le vestiaire.

# Informations municipales

## Petit résumé de la séance ordinaire du conseil du 3 février 2021

- Adoption du deuxième projet de Règlement 249 modifiant le Plan d'urbanisme portant le numéro 225 ;
- Adoption du deuxième projet de Règlement 250 modifiant le Règlement de zonage 226 ;
- Avis de motion et présentation du projet de règlement 251 Limite de vitesse au chemin Dénommé ;
- Avis de motion et présentation du projet de règlement 252 modifiant le règlement 179 sur la gestion des matières résiduelles ;
- Entente pour l'accès au sentier municipal par le secteur du chemin Morin.

DIFFUSION DE LA SÉANCE DU CONSEIL DU 3 FÉVRIER 2021

L'enregistrement de la séance du conseil de la municipalité de St-Mathieu-d'Harricana tenue le 3 février 2021 par visioconférence via la plateforme ZOOM est maintenant en ligne au :

https://stmathieudharricana.com/la-municipalite/conseil-municipal/pv-et-enregistrements-video

## Proposition d'ordre du jour pour la séance ordinaire du conseil, le mercredi 17 mars 2021 à 20 h

Cette présentation de l'ordre du jour vise à rendre l'information plus accessible aux citoyens. La Municipalité ne s'engage d'aucune façon à se limiter à cette liste et pourra y apporter des modifications. L'ordre du jour officiel est adopté à l'ouverture de la séance. Il est donc sujet à changement jusqu'à ce moment. Cela étant dit, lors de la prochaine séance, les sujets suivants devraient figurer à l'ordre du jour :

1. Ouverture de la séance et présences
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de février
4. Correspondances :
   - 4.1 Adoption du bordereau de correspondance informative
   - 4.2 Lecture de la correspondance
5. Administration
   - 5.1 Adoption des comptes à payer
   - 5.2 Covid-19
   - 5.3 Avenir de l'église
6. Varia
7. Période de questions
8. Levée de la séance

Vous avez la possibilité de soumettre des questions à traiter lors de la réunion du conseil en les transmettant par courriel au : stmathieu@stmathieudharricana.com

# Informations municipales

## Vidange de votre fosse septique Vous déménagez?

Lors de la vente de votre propriété, pensez à informer votre acheteur que vous êtes inscrits sur la liste de vidange de fosses et qu'il sera taxé à cet effet. Invitez-le à nous contacter pour recevoir toutes les informations.

## Service d'analyse d'eau des puits privés

Chaque printemps, la Municipalité offre un service d'analyse d'eau de votre puits artésien ou de surface. Pour ce faire, nous recourons aux services d'un laboratoire accrédité par le Centre d'expertise en analyse (CEAEQ) qui garantit la fiabilité des résultats. La Municipalité regroupe les analyses des citoyens et profite ainsi de prix compétitifs. Il est recommandé d'analyser son eau au moins une fois par année.

Chaque citoyen décide des analyses à effectuer. Les résultats sont expédiés directement chez vous. Advenant que des mesures correctives soient nécessaires, le laboratoire pourra vous guider dans ces démarches.

**La date limite pour s'inscrire est le 1er mai de chaque année.**

**accueil@stmathieudharricana.com**

**819 727-9557 poste 323**

## Urbanisme

De nombreux règlements sont en vigueur sur le territoire de la Municipalité de St-Mathieu-d'Harricana.

Pour en savoir davantage, visitez le site internet de la Municipalité ou contactez l'inspectrice municipale, madame Stéphanie Gourde, les mercredis entre 8 h 30 et 17 h 30 au 819 727-9557 poste 324 ou par courriel à inspecteur@stmathieudharricana.com

## Règles pour le paiement des taxes municipales

**Par prélèvement bancaire**

La Municipalité vous rappelle que c'est au citoyen de transmettre son compte de taxes à son institution bancaire et de les informer des dates de versement afin de se prévaloir du prélèvement bancaire préautorisé.

La Municipalité ne répondra à aucune demande provenant des institutions bancaires à l'effet de leur transmettre vos comptes de taxes.

**Par internet**

Vous pouvez procéder aux paiements de vos taxes municipales par internet par le biais de votre institution financière. Pour cela, vous devez ajouter la Municipalité à votre liste de fournisseurs. Le numéro SIPC de l'organisme est le 1288. De même, le numéro de référence est votre numéro de matricule qui se compose d'un nombre fixe de 18 chiffres. Ces informations apparaissent sur les coupons de versements de votre compte de taxes municipales.

**Par chèque**

Vous pouvez également payer vos taxes municipales par la poste en nous envoyant un chèque ou directement au bureau municipal en argent ou par Interac.

La date du premier versement est **le 31 mars 2021**

## Licence pour animaux

La Municipalité effectue la vente de licences pour animaux de compagnie (chiens et chats). Chaque animal doit posséder sa licence. Le renouvellement de celles-ci se fait **chaque année, début février jusqu'au 31 mars.**

En se procurant une licence, le gardien a de meilleures chances de retrouver son animal et lui évite des frais onéreux pour le récupérer.

Les licences sont disponibles au bureau municipal au coût de :

Chien: 10$/ animal

Chat: 10$ /animal (gratuit si opéré)

Municipalité de St-Mathieu-d'Harricana
« Village de l'Or Bleu »

## Avis de nomination de Mme Josée Bouchard au poste d'adjointe à la direction

Nous sommes heureux d'annoncer la nomination de madame Josée Bouchard à titre d'adjointe à la direction de la municipalité de St-Mathieu-d'Harricana, Madame Bouchard est entrée en fonction le 7 décembre 2020.

À travers les différentes fonctions qu'elle a occupées dans son parcours professionnel, madame Bouchard a pu développer plusieurs compétences administratives qui seront très utiles au service du bureau de poste et de la Municipalité.

Nous sommes convaincus, de par son profil, son expérience et son professionnalisme, que madame Bouchard saura relever le défi!

Nous lui souhaitons bonne chance dans ses nouvelles fonctions.

La direction

## SENTIERS MUNICIPAUX DE ST-MATHIEU-D'HARRICANA

## Merci à Agathe Lemay et Guylaine Sauvageau

Tracer et entretenir des sentiers exige une collaboration indispensable et c'est avec Mme Lemay et Mme Sauvageau que la Municipalité à la chance de travailler.

Et sans les droits de passage des propriétaires privés, nous n'aurions pas 10.4 km de sentiers.

Nous pouvons être fières de nos sentiers, vous avez raison de nous communiquer vos satisfactions et nous vous en remercions !

Des sentiers sécuritaires et de qualité, voilà ce qui nous permet de rendre la pratique de la marche, de la raquette et du ski attrayant dans notre municipalité.

## Comité pour une nouvelle utilisation de l'église

Les 9 et 22 février, le comité s'est réuni via Zoom autour des participants suivants : Aline Cyr, Gaétan Chénier, Guillaume Bergeron, Lucie Crépault, Lucien Allard (Fabrique), Marie Grondin, Maurice Bédard (Diocèse), Nathalie Plourde (école), Pauline Allard, Carole Dubois (Municipalité), Sébastien Morand.

Les discussions ont porté sur les utilisations envisageables pour l'espace de l'église, les éléments de patrimoine à préserver et les éventuels gestionnaires. Les possibles utilisations évoquées étaient : pratique religieuse, bureaux municipaux, café/dépanneur, musée, services à la jeunesse, salle sportive, salle multifonctionnelle, etc.

Les participants ont pu se rendre compte que la Fabrique a besoin de passer le flambeau de la gestion du bâtiment d'ici les prochains mois. Présentement, la Fabrique utilise la sacristie pour la pratique du culte. Les participants voyaient la Municipalité comme l'organisation pouvant stabiliser la situation en attendant qu'un projet plus précis soit mis au jour pour préserver et mettre en valeur cet espace patrimonial.

D'ailleurs, le comité tient à souligner l'importance de votre opinion au sujet de l'avenir de notre église. Veuillez prendre le temps de **compléter le sondage** en page suivante.

Pour informations, contactez :
Sébastien Morand
conseiller municipal
sebastienmorand3@gmail.com
819 727-2700

# Sondage : L'avenir de notre église

**Tous les citoyens de St-Mathieu-d'Harricana sont invités à répondre à ce sondage**

**avant le 8 mars 2021**

***Complétez soit :***

*- sur le site Web : www.stmathieudharricana.com*

*- en déposant cette page dans la boîte à gauche de la porte du bureau municipal qui sert au courrier interne.*

*Si plus d'une personne répond, utilisez des crayons de couleurs différentes.*

*- auprès de notre nouvelle agente de développement Alyson Ménard :*

*courriel : adl@stmathieudharricana.com, téléphone : 819 727-9557 poste 321*

***1. À quels services ou besoins devrait servir le bâtiment-église dans l'espace actuellement utilisé pour le culte ?***

*Encerclez l'ordre de priorités des services qui seraient les plus utiles pour vous ou la communauté :*

| | |
|---|---|
| *pratique religieuse* | *1-2-3-4-5-6-7-8-9* |
| *bureaux municipaux (services, Poste, administration)* | *1-2-3-4-5-6-7-8-9* |
| *café / dépanneur* | *1-2-3-4-5-6-7-8-9* |
| *musée (religieux, historique, culturel)* | *1-2-3-4-5-6-7-8-9* |
| *services à la jeunesse (service de garde, garderie, bibliothèque, parascolaire)* | *1-2-3-4-5-6-7-8-9* |
| *salle sportive* | *1-2-3-4-5-6-7-8-9* |
| *salle multiusage* | *1-2-3-4-5-6-7-8-9* |
| *votre suggestion*_____ | *1-2-3-4-5-6-7-8-9* |
| *votre suggestion*_____ | *1-2-3-4-5-6-7-8-9* |

***2. Est-ce que la Municipalité Saint-Mathieu d'Harricana devrait acquérir le bâtiment-église pour poursuivre ses activités et y aménager les locaux pour divers services ?***

*Encerclez :*

*Oui* *Non*

***3. Ajoutez vos commentaires :***

_____

_____

***4. Nom et adresse (facultatif) :***

_____

_____

# MESSAGE DU SERVICE DE L'ÉVALUATION DE LA MRC D'ABITIBI

À L'INTENTION DES PROPRIÉTAIRES DE LA MUNICIPALITÉ DE **SAINT-MATHIEU-D'HARRICANA**

## DÉPÔT DU RÔLE D'ÉVALUATION

Le 29 octobre dernier, un nouveau rôle d'évaluation a été déposé au bureau municipal.

> ***Le rôle d'évaluation est un registre dans lequel apparaissent toutes les évaluations des immeubles sur le territoire de la municipalité.***

La confection des rôles d'évaluation est encadrée par la Loi sur la fiscalité municipale et les règlements qui en découlent, par le Manuel d'évaluation foncière du Québec ainsi que les normes de pratique professionnelle de l'Ordre des évaluateurs agréés du Québec. Selon l'article 5 de la Loi sur la fiscalité municipale, **c'est la MRC d'Abitibi qui a la responsabilité de l'évaluation sur le territoire de votre municipalité.**

Ce rôle d'évaluation sera en vigueur pour les exercices financiers de 2021, 2022 et 2023. Par rapport à celui qui a servi aux fins de taxation pour l'exercice financier de 2020, le nouveau rôle présente une augmentation moyenne des valeurs imposables de **5%**.

## DATES

| | | |
|---|---|---|
| **Date du dépôt** | 2020-10-30 | Le rôle a été déposé et est disponible pour consultation au bureau municipal |
| **Date d'entrée en vigueur** | 2021-01-01 | Date à laquelle les valeurs seront utilisées comme base d'imposition, pour les 3 prochaines années |
| **Date de référence au marché*** | 2019-07-01 | Date d'évaluation de tous les immeubles sur le territoire de la municipalité. |

*Par exemple, le rôle d'évaluation qui était en vigueur pour l'exercice financier de 2020 avait une date de référence au marché du ***1er juillet 2016***. Entre ces deux dates d'évaluation, le marché immobilier a évolué et le prix de vente des immeubles a progressé.

## VALEURS

À moins de modifications à votre propriété, votre nouvelle évaluation foncière sera en vigueur pour les trois prochaines années. La valeur inscrite devrait représenter le prix de vente probable de votre propriété, **soit sa valeur réelle**, au 1er juillet 2019. C'est-à-dire qu'elle devrait représenter sa valeur d'échange, à cette date, sur un marché libre et ouvert à la concurrence, soit le prix le plus probable qui peut être payé lors d'une vente de gré à gré (article 43 L.F.M.).

Il est à noter qu'il n'est pas nécessaire qu'un technicien ait visité votre propriété récemment. La confection d'un rôle d'évaluation équilibré ajuste les valeurs en fonction du marché immobilier. Nous considérons que nos dossiers sont à jour puisque nous procédons à une inspection à chaque fois qu'il y a un évènement qui affecte l'immeuble, par exemple lors d'un permis de rénovation, d'une vente de la propriété ou à l'intérieur d'un délai de neuf ans comme l'exige la Loi (article 36.1 L.F.M.).

## COMMENT L'EVALUATEUR DETERMINE-T-IL LA VALEUR REELLE?

Pour déterminer la valeur réelle d'un immeuble, l'évaluateur peut utiliser trois méthodes:

- **Méthode du coût**
  (Coût de remplacement du bâtiment - la dépréciation) + valeur marchande du terrain.

- **Méthode de comparaison**
  Comparaison de ventes récentes d'immeubles semblables avec ajustements appropriés pour tenir compte des caractéristiques différentes.

- **Méthode du revenu**
  Conversion des revenus découlant de la location d'un immeuble, en capital immobilier, après déduction des frais d'exploitation.

## HAUSSE DE TAXES ?

Il est **faux** de dire que l'augmentation du rôle d'évaluation correspond à une hausse du compte de taxes. Le taux de la taxe municipale est fixé en fonction du budget annuel de la municipalité. Les nouvelles valeurs au rôle servent plutôt à la répartition équitable du fardeau fiscal entre tous les propriétaires selon ce qu'ils possèdent.

Toutefois, si la valeur de votre propriété a augmenté plus que la moyenne de la municipalité, il se peut que le montant des taxes foncières en soit influencé. D'autres tarifications, comme le service des ordures, des services d'égouts, d'aqueduc ou autres, sont sujettes à des tarifs différents d'année en année et ne sont pas basées sur la valeur de la propriété.

## LA NOUVELLE ÉVALUATION EST-ELLE JUSTE ?

La façon la plus simple de vérifier si l'évaluation de votre propriété est juste et raisonnable, c'est de se demander, sincèrement, à quel prix vous seriez prêt à vendre votre immeuble.

## CONSULTATION

Le rôle d'évaluation et la matrice graphique (carte représentant les propriétés, le plan des terrains) sont des registres publics que vous pouvez consulter en vous rendant sur le site web de la MRC Abitibi ou au bureau municipal. Vous devez connaître au moins une des clés d'accès suivantes : le matricule, l'adresse de l'immeuble ou le numéro du lot (information cadastrale).

Les autres renseignements (description de l'immeuble, photo, croquis, etc.) sont strictement confidentiels, et ce, en dépit de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels. Un propriétaire peut toutefois consulter le contenu de son dossier, mais la loi ne permet pas d'en obtenir copie. Vous pouvez consulter votre dossier d'évaluation, sur rendez-vous, en vous adressant au service de l'évaluation de la MRC d'Abitibi.

## DEMANDE DE RÉVISION

Il est préférable de s'informer auprès du personnel du service d'évaluation avant de procéder au dépôt d'une demande de révision. Toutefois, si des doutes persistent, il vous est toujours possible de remplir un formulaire de demande de révision, que vous trouverez sur le site web de la MRC Abitibi. La date limite pour soumettre une demande de révision est le ***30 avril 2021.***

La demande doit être faite sur le formulaire prescrit et être déposée ou expédiée par courrier recommandé, au bureau de la MRC d'Abitibi situé au 582, 10e Avenue Ouest, Amos (Québec) J9T 1X3. Le règlement no. 59 de la MRC d'Abitibi fixe les frais applicables pour les demandes de révision. **Les motifs invoqués à la demande doivent être sérieux et appuyés sur des faits. Le montant des taxes ou le pourcentage d'augmentation en comparant le rôle antérieur ne sont pas considérés comme des motifs raisonnables.**

## AUTRES RENSEIGNEMENTS

Nous vous invitons à prendre connaissance des informations supplémentaires sur le site internet de la MRC d'Abitibi à l'adresse suivante http://mrcabitibi.qc.ca/services/evaluation-municipale. Vous pouvez y consulter des documents d'informations conçus pour vous. Aussi, vous trouverez de l'information sur le site internet du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire à l'adresse www.mamh.gouv.qc.ca sous l'onglet Évaluation foncière.

**Johanne Robichaud, évaluatrice agréée**
Directrice – Service d'évaluation
MRC d'Abitibi
582, 10e Avenue Ouest
Amos (Québec) J9T 1X3
819 732-5356

# Informations municipales

## PLAISIRS D'HIVER

### SKI DE FOND

**Camp Dudemaine**
Club de ski de fond « Les Pieds Fartés »
skidefondamos.com

**Sentier Bousquet**
Route 395 Sud, Preissac
819 732-4938, preissac.com

### SKI ALPIN

**Mont-Vidéo** (Voir p. 19)
43, chemin du Mont-Vidéo, Barraute
819 734-3193, montvideo.ca

### RAQUETTE

**Camp Dudemaine**
skidefondamos.com

**Forêt ornithologique Askikwaj** (p. 21)
lacorne.ca

**Mont-Vidéo** (p. 19)
montvideo.ca

**Sentier des 3 Lacs à Preissac**
Route 395, Preissac, preissac.com

**Sentier de l'Arboretum** (p. 33)
101, chemin St-Viateur, Trécesson
819 732-8524

**Sentier des rapides** (p. 25)
Rang 10 Est, Rochebaucourt
819 754-2919

**Municipalité de Launay**
819 732-2878

**Municipalité de Saint-Marc-de-Figuery**
819 732-8501

### GLISSADES

**Agora naturelle**
120, 6e Avenue Ouest, Amos

**Camp Dudemaine**
skidefondamos.com

**Camp Carcajou, Sainte-Gertrude-Manneville**
municipalites-du-quebec.org/ste-gertrude-manneville

**Municipalité de La Corne**
lacorne.ca

**Pikogan**
pikogan.com

### CLUB DE MOTONEIGE D'AMOS

Conditions des sentiers
clubmotoneige.amos@cableamos.com
fcmq.qc.ca

### PATINOIRES

**PATINOIRES EXTÉRIEURES D'AMOS :**

**Agora naturelle**
120, 6e Avenue Ouest

**Christ-Roi**
671, 2e Avenue Ouest

**Domaine Bellevue**
Rue Bellevue

**Maison des jeunes**
10e Avenue Est

**Parc des maisons unimodulaires**
Rue de l'Harricana

**Parc Bélanger**
Rue des Cormiers

**Saint-Maurice-de-Dalquier**
Chemin Lecomte

**Polyvalente de La Forêt**
850, 1re Rue Est

**PATINOIRES DANS LA MRC :**

**Municipalité de Barraute**
barraute.ca

**Mont-Vidéo** (p. 19)
montvideo.ca

**Municipalité de La Corne**
lacorne.ca

**Municipalité de La Motte**
municipalitedelamotte.ca

**Municipalité de Launay et Guyenne**
launay.ca

**Municipalité de Saint-Marc-de-Figuery**
st-marc-de-figuery.org

**Municipalité de Saint-Mathieu d'Harricana**
stmathieudharricana.com

**Municipalité de Sainte-Gertrude-Manneville**
municipalites-du-quebec.org/ste-gertrude-manneville

**Municipalité de Trécesson**
trecesson.ca

**Complexe sportif d'Amos**
ville.amos.qc.ca

**Complexe sportif de St-Félix-de-Dalquier**
stfelixdedalquier.ca

Photo : Mathieu Dupuis

St-Mathieu
EN DÉVELOPPEMENT...

**Nomination de Mlle Alyson Ménard au poste d'agente de développement local pour la municipalité**

La municipalité est heureuse d'annoncer la nomination de Mlle Alyson Ménard au poste d'agente de développement local. Mlle Ménard aura le mandat d'assurer l'animation du milieu et de coordonner des d'activités favorisant la qualité de vie de la communauté.

C'est avec enthousiasme qu'elle se joint à l'équipe de la municipalité, afin de participer au rayonnement et au développement de notre territoire.

# La Nouvelle paroissiale

Du 13 février 2021 au 28 mars 2021

« Heureux l'homme dont le Seigneur ne retient pas l'offense. » **Psaume 31,32**

| | | | |
|---|---|---|---|
| 13 février | 19 h | Pour Laurette et Émile Cyr<br>Par Laurette et Gilles Fleurant | 20-04 |
| 27 février | 19 h | Pour Rose-Emma Riopel<br>Par la collecte des funérailles | 17-46 |
| 7 mars | 19 h | Messe à La Motte | |
| 14 mars | 19 h | Pour Marielle Roy<br>Par la Collecte des funérailles | 19-20 |
| 21 mars | 19 h | Messe à La Motte | |
| 28 mars | 19 h | Rose-Emma Riopel<br>Par la collecte des funérailles | 17-47 |

## Sympathies aux familles de :

Réal Bertrand et Chantal Pensec ainsi que René Bertrand et Lucie Brochu.
Ces familles ont été éprouvées par le décès de la mère de Réal et René de la communauté de St-Mathieu. Une pensée pour les enfants de René et Réal: Kaven, Jason, Stacy, Sébastien et Tina.
Madame Rollande Massicotte est décédée le 18 janvier 2021 à l'âge de 90 ans.
Vos marques de sympathies peuvent se traduire par un don au Bouleau Blanc.
Que nos pensées et nos prières accompagnent ces deux familles.

## Merci !!!

**Sébastien Morand** a pris l'initiative de réunir un comité pour l'avenir de notre église qui est le seul édifice communautaire à St-Mathieu. Il fut érigé en 1925.
Une première rencontre virtuelle a eu lieu.
Toute la population sera consultée.
Soyez à l'affût, car toutes les suggestions sont les bienvenues. Cet édifice est l'héritage de nos bâtisseurs.

**Marguilliers et Marguillières**
Présidente d'assemblée :
Clémence Picard 732-4182
Trésorière : Raymonde Thériault
Secrétaire : Monique Desrosiers
Marguillière 2021-2023 : Denis Lanoix
Marguillier 2021-20203: Lucien Allard
Marguillier 2019-2021 : Marie-Rose Morin
Marguillier 2019-2021 : Clémence Riopel
Marguillière 2020-2022 : Lorrain Roy
Marguillier 2020-2022 : Yvon Guindon

**Tarif des services** :
Messe : 15 $
Baptême : gratuit (à votre discrétion)
Mariage et anniversaire : 200 $ + 100 $*
Funérailles : 200 $ +100 $*
Lampe du sanctuaire : 3 $
* pour organiste et chantres

**Équipe pastorale**
Pasteur : Raymond Martel
Presbytère : 732-5861, laissez le message
Célébrations : Aline Cyr 732-5576

**Services offerts par la Paroisse**
Baptême : Mme Cécile Roy 727-2314
Funérailles : Mme Aline Cyr 732-5576
Cimetière : Raymond Desrosiers 732-8480
Nouvelle paroissiale : Pauline Allard 732-3918
Repas de funérailles, contactez : Clémence Picard, Marie Grondin ou Monique Desrosiers
Extrait de baptême, mariage… : Estelle Dupuis 732-6683
Transmettre la Foi : Cécile Roy 727-2314


**Excavation Gilles Roy Inc.**
441, Rte 109, St-Mathieu d'Harricana
819-727-9639

Les Entreprises Roy & Freres de St-Mathieu inc.

**Pelle hydraulique 790**

Excavation Christian Lemay inc

Dany Lemay enr
819-732-1459

Municipalité de St-Mathieu-d'Harricana
« Village de l'Or Bleu »

eska
EAUX VIVES WATER
11 Chemin des Sablières
St-Mathieu d'Harricana

# Zéro Déchet

## Compost

### COMMENT FAIRE DU COMPOST?

1- Placez le composteur directement sur le sol après avoir ameubli le sol.
2- Déposez des petites branches ou brindilles directement au sol (environ 5 à 6 cm d'épaisseur), elles permettront un bon drainage et une bonne aération du tas.
3- Ajoutez une couche de matières brunes, puis une couche de matières vertes et recouvrir d'une couche de matières brunes. Ajouter les matières vertes à mesure qu'elles sont disponibles et toujours recouvrir de matières brunes. Le ratio devrait être de deux parties de brun pour une partie de vert.
4- Gardez le tas de compost humide mais non détrempé (éponge essorée). Si le tas est trop humide, ajoutez des matières brunes et bien mélanger. Si le tas est trop sec, arrosez-le.
5- Aérez le tas à l'aide d'une fourche (environ toutes les deux semaines).

**COMBIEN DE TEMPS FAUT-IL POUR FAIRE DU COMPOST?**

Le compostage peut prendre de 3 mois à 3 ans. Le temps varie en fonction de la taille des particules, de l'équilibre des matières (ratio brun/ vert) et de l'humidité. **Peu importe le temps de compostage, le résultat final sera toujours du compost!**

**ET LES ODEURS?**

Un tas de compost bien aéré et bien équilibré ne produit pas d'odeur désagréable. Si vous avez des problèmes d'odeur, c'est que votre tas est trop humide ou trop compact. Aérez-le et ajoutez-y des matières sèches, feuilles mortes, paille ou papier journal coupé en lanières. Le problème persiste: avez-vous introduit de la viande ou des produits laitiers???

**UTILISATION DU COMPOST**

Le compost peut être utilisé lorsqu'il est de couleur foncée, que sa texture est friable et que la plupart des matières sont méconnaissables. La présence d'insectes est moins importante dans le compost mûr

**Dans le jardin:**
- Incorporer 5 à 10 cm de compost à votre terre de jardin avant de planter vos fleurs ou vos légumes.

**Sur la pelouse:**
- Étendez 2 à 3 cm de compost tamisé sur votre terrain.

**À l'intérieur de la maison:**
- Vous devez stériliser le compost avant de l'utiliser à l'intérieur afin d'éviter la prolifération de mouches à fruit. Pour ce faire, mettre le compost au four à 250°C durant environ 20 minutes.

| SYMPTÔMES | PROBLÈMES | SOLUTIONS |
|---|---|---|
| **Odeur de pourriture** | Trop humide<br>Mal aéré | Vérifier l'emplacement du composteur<br>Retourner le tas et ajouter des matières brunes<br>Diminuer l'arrosage ou protéger des pluies abondantes |
| **Odeur d'ammoniaque** | Trop de vert | Ajouter des matières brunes et retourner le tas |
| **Le centre du tas est sec** | Manque d'eau | Retourner en ajoutant de l'eau |
| **Le tas de compost reste froid ou seulement le cœur chauffe** | a) Volume insuffisant<br>b) Surface exposée à l'assèchement<br>c) Manque d'azote | a) Ajouter de la matière et retourner le tas<br>b) Recouvrir le tas d'une toile de jute<br>c) Ajouter des matières vertes |
| **Les mouches et les animaux sont attirés** | Mauvais recouvrement des matières vertes récemment ajoutées ou présence de matières non recommandées | Recouvrir les matières vertes avec des matières brunes ou enlever les matières indésirables |

**SAVIEZ-VOUS QUE...**

- L'ajout des plantes malades dans le composteur est à éviter, car les maladies risquent de ne pas être éliminées durant le processus de compostage.
- Les feuilles de rhubarbe contiennent des insecticides naturels qui peuvent ralentir le processus de compostage. Évitez de les déposer dans le composteur.
- Plusieurs plantes d'intérieur sont toxiques. Il est donc important de vous informer auprès d'un botaniste avant d'introduire ces plantes dans votre composteur.
- Le compostage des excréments d'animaux carnivores (chat/chien) n'est pas recommandé puisqu'ils peuvent contenir plusieurs pathogènes.
- Évitez de composter les mauvaises herbes montées en graine. La température à l'intérieur du composteur n'est pas suffisamment élevée pour les détruire.

La MRC d'Abitibi a créé le Bottin vert, un microsite qui répertorie l'ensemble des récupérateurs œuvrant sur le territoire de la MRC et contient un moteur de recherche afin que vous puissiez savoir comment vous départir de ces matières:

http://bottinvert.mrcabitibi.qc.ca/

# Babillard

Venez travailler comme agent recenseur ou chef d'équipe pour la plus grande enquête du Canada, le #RecensementDe2021

Pour plus d'info, consultez le recensement.gc.ca/emplois

Groupe d'entraide aux aînés

Amos, 9 février 2021 – **SERVICE D'AIDE-BÉNÉVOLE EN IMPÔT POUR AÎNÉS** : Avec le soutien de ses bénévoles et employés, le GROUPE D'ENTRAIDE AUX AÎNÉS, supporte les personnes aînées de 60 ans et plus qui ne peuvent pas remplir leurs déclarations de revenus. Ce service d'aide permet de recevoir les prestations et les crédits auxquels vous avez droit. Exemple : crédit d'impôt pour la solidarité ou le crédit pour la TPS/TVH.

Pour bénéficier du service d'aide en impôt, vous devez avoir un revenu modeste et une situation fiscale simple : pour une personne seule : revenu maximal de 25 000$. Pour un couple : 30 000$.

* Votre situation fiscale n'est pas simple et ne pourrons pas traiter vos déclarations si : vous êtes travailleur autonome, vous avez des revenus et des dépenses d'entreprise ou de location, vous avez vendu une résidence, vous avez réalisé un gain ou subi une perte en capital, vous avez **déclaré faillite** ou si vous remplissez une déclaration de revenus pour une **personne décédée**.

Cette année en raison de la pandémie et des mesures sanitaires en cours, la clinique d'impôt se déroulera sur **RENDEZ-VOUS SEULEMENT,** car nos locaux seront fermés au public. **Vous devez nous contacter au 819-727-3121 pour réserver votre rendez-vous le plus tôt possible.** Les rendez-vous pour la remise des documents se tiendront tous les mardis et mercredis du 2 au 31 mars 2021. Et tous les mercredis du 7 au 21 avril 2021.

Vous devrez avoir en main tous vos feuillets de renseignements fiscaux : vos relevés (T4A, T4AP, T4A(OAS), Relevé 5, Relevé 1 et T4) vos reçus (médicaments, soins de santé et/ou dons de charité). Si vous êtes locataire : votre RELEVÉ 31 (remis par votre propriétaire), si vous êtes propriétaire : votre compte de TAXES MUNICIPALES et si vous vivez en résidence privée pour aînés vous devez connaître le montant du loyer payé de janvier à juin et de juillet à décembre. Et si possible, vos avis de cotisation de l'année précédente. Ces documents sont nécessaires dans le cadre la production de vos déclarations de revenus du Canada et du Québec.

* Veuillez noter également que nous ne pouvons pas faire vos **changements d'adresse** vous devez communiquer avec les bureaux de Service québécois de changement d'adresse au 1 877 644-4545. L'Agence du revenu du Canada (1 800 959-7383) et à la Sécurité de la vieillesse (1 800 277-9915)

SERVICE D'AIDE EN IMPÔT
PROGRAMME DES BÉNÉVOLES DEPUIS 1988

Canada Revenue Agency — Agence du revenu du Canada

REVENU QUÉBEC

# Babillard

Société Alzheimer
ABITIBI-TÉMISCAMINGUE
Secteur MRC d'Abitibi

## Trouble neurocognitif versus délire et hallucinations

« Les idées délirantes sont des convictions fausses et même si vous prouvez quelque chose à une personne atteinte de la maladie, cela ne changera pas ses convictions. Les hallucinations sont des perceptions fausses, inexactes concernant les objets ou les événements et qui impliquent les sens »

Les idées délirantes peuvent se manifester sous la forme de convictions paranoïaques. Elles semblent vraies pour la personne qui les éprouve, mais elles ne peuvent être confirmées par personne d'autre. Les hallucinations éprouvées par des personnes avec un trouble neurocognitif sont la plupart du temps visuelles (voir quelque chose qui n'est pas là) ou auditives (entendre des bruits ou des voix qui n'existent pas réellement). Si l'hallucination ne perturbe pas la personne, n'intervenez pas. (Société Alzheimer Canada)

**Causes possibles :**
Altérations sensorielles (affaiblissement de l'ouïe et de la vision)
Effets des médicaments ou maladie physique
Ne reconnaît pas l'environnement ou les soignants, éclairage insuffisant
Dérangement dans la routine
La direction a placé en lieu sûr des objets lui appartenant

**Conseils et stratégies :**
Prenez rendez-vous avec le médecin (médication et tests d'audition et de vision);
Demandez une évaluation médicale afin de déterminer si elle souffre d'un malaise physique, d'une impaction fécale, d'une infection urinaire, ou autre;
Si elle manifeste un sentiment de méfiance : cherchez les articles perdus et rappelez-lui l'endroit où se trouvent les objets de valeur;
Validez ses craintes : « Cela doit te faire peur. »;
Ne vous fâchez pas et n'essayez pas de la convaincre car ce qu'elle voit est vrai pour elle. N'exprimez pas directement votre désaccord;
Faire diversion (musique, exercice, cartes, photos);
Ses soupçons pourraient être vrais, elle pourrait être une victime. En tenir compte.

Marielle Rioux, intervenante sociale
Société Alzheimer Abitibi / Témiscamingue- secteur MRC d'Abitibi
mrioux@alzheimerAT.org (nouvelle adresse) 819 727-1221

---

Billets en vente disponible à votre municipalité.

Visitez le site web de la MRC d'Abitibi pour toute information relative au programme:
http://mrcabitibi.qc.ca/services-aux-citoyens/projet-max-transport-collectif.

Max+ Transport collectif

# Babillard

# Félicitations!

## Poésie

**Éva-Maude Hardy s'illustre dans un concours national**

Sa récitation lui vaut la troisième place au Canada

Résidante de St-Mathieu-d'Harricana, élève de l'école Tétreault de La Motte, Éva-Maude a raflée la 3e place au volet francophone du concours national junior de la récitation des Voix de la poésie.

Changement d'heure dans la nuit du 13 au 14 mars 2021

Année 2021, numéro 3, Mars

# Évènements Mars

| | |
|---|---|
| 8 mars | Journée de la Femme |
| 18 mars<br>Vestiaire de la patinoire | Banque alimentaire<br>15 h à 18 h<br>Inscription avant le 15 mars |


Municipalité de St-Mathieu-d'Harricana
« Village de l'Or Bleu »

203, chemin Lanoix

St-Mathieu-d'Harricana, Québec, J0Y 1M0

Téléphone : 819) 727-9557

Lundi au jeudi de 8 h à 12 h et 13 h 30 à 17 h 30

Courriel: accueil@stmathieudharricana.com

Site Internet: www.stmathieudharricana.com

| | | |
|---|---|---|
| **Distribution des caisses d'eau-**<br>Mardi et mercredi<br>de 16 h à 18 h | **Messe à l'Église St-Mathieu**<br>à 19 h | **Séance du conseil municipal**<br>Par Zoom conférence<br>à 20 h |

## Mars 2021

| DIM | LUN | MAR | MER | JEU | VEN | SAM |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | 1 | 2 | 3 | 4 | 5<br>BAC BLEU | 6 |
| 7 | Journée de la Femme 8 MARS | 9 | 10 | 11 | 12<br>BAC VERT | 13<br>Messe |
| 14<br>Changement d'heure (+1 h) | 15 | 16 | 17<br>Séance du conseil municipal | 18<br>Banque alimentaire | 19<br>BAC BLEU | 20 |
| 21 | 22<br>Date limite achat eau | 23 | 24 | 25 | 26<br>BAC BRUN | 27<br>Messe |
| 28 | 29 | 30<br>Distribution d'eau | 31 *<br>Distribution d'eau | | | |

* 31 mars 2021, date de versements de taxes